

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

Procès verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 20
Votants : 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 22 octobre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, Mme DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, FOURNIER-MOTTET Benoit, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. BUGNET Jean Marc a donné pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GAUFRETEAU Philippe a donné pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume, M. CANAL Roberto a donné pouvoir à M. SOTTET Jean-Dominique, Mme BARRAULT Claire a donné pouvoir à Mme LAZE Gaëlle,

Absents : Mmes GERVAIS Annie, LE FLEM Céline, BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : Mme CHAPUS Josiane

Ouverture de séance par une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, enseignant assassiné par le fanatisme le 16 octobre pour assurer le respect de la liberté d'expression.

N°82-2020 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Annexe n°1 – PV de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2020

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020**

FINANCES

N°83-2020 – Contractualisation d'un emprunt de 1 200 000 €

Annexes n°2 – Tableau d'amortissement et exemple contrat de prêt

Rapporteur : M. Guillaume Lévêque

Afin de procéder au financement de ses opérations d'investissement, et tout particulièrement de l'opération de l'ilot du Sentier – Démolition, reconstruction de l'école maternelle et réaménagement des espaces publics, il est proposé que la commune contracte auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes un emprunt nommé Prêt à échéances choisies (PEC) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant du contrat de crédit : 1 200 000 EUR (un million deux cent mille euros)**

- Date de déblocage des fonds et démarrage de la période d'amortissement : 10 décembre 2020
 - Conditions en phase de mobilisation : taux fixe de l'emprunt
 - Durée en années, correspondant au nombre d'échéances : 20
 - Date de première échéance : 10/05/2021
 - Date de dernière échéance : 10/05/2040
 - Taux fixe : **0,51%**
 - Taux indicatif de l'annuité avec échéance réduite constante : **0,48%**
 - Montant de l'annuité : **63 077,49 €**
 - Fréquence : annuelle
 - Mode d'amortissement : Echéances constantes – Amortissement progressif
 - Base de calcul : Base 30/360 (30 jours rapporté à une année de 360 jours)
 - Commission d'engagement : 0,05% soit 600 €
- Soit un coût total du crédit de : **62 149,80 €**

Débat : M. LEVEQUE indique que le ratio de désendettement se situera entre 5 à 6 ans après avoir contracté ce nouvel emprunt. La commune atteindra un niveau de dette de 620 € / habitant, la moyenne nationale étant de 795 € / habitant pour les communes de notre strate.

M. SOTTET demande si la ligne de trésorerie est abandonnée. M. LEVEQUE confirme que les lignes de trésorerie était en effet contractées sur un exercice, le temps de recevoir aussi toutes les subventions, et qu'elle sera donc soldée d'ici la fin de l'année.

M. SOTTET souhaite un rappel du taux du précédent emprunt, et s'il est possible de le renégocier. M. LEVEQUE rappelle que le précédent emprunt avait un taux de 1,55%, et qu'il est trop tôt pour le renégocier. Au global, pour le programme ilot du sentier, nous avons estimé un besoin de financement de près de 3,5 M€ d'emprunts, et au final, celui-ci aura été au total de 2,7M €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer un contrat de crédit avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en Prêt à échéances choisies (PEC), selon les caractéristiques suivantes :**
 - **Montant du contrat de crédit : 1 200 000 EUR (un million deux cent mille euros)**
 - **Date de déblocage des fonds et démarrage de la période d'amortissement : 10 décembre 2020**
 - **Conditions en phase de mobilisation : taux fixe de l'emprunt**
 - **Durée en années, correspondant au nombre d'échéances : 20**
 - **Date de première échéance : 10/05/2021**
 - **Date de dernière échéance : 10/05/2040**
 - **Taux fixe : 0,51%**
 - **Taux indicatif de l'annuité avec échéance réduite constante : 0,48%**
 - **Montant de l'annuité : 63 077,49 €**
 - **Fréquence : annuelle**
 - **Mode d'amortissement : Echéances constantes – Amortissement progressif**
 - **Base de calcul : Base 30/360 (30 jours rapporté à une année de 360 jours)**
 - **Commission d'engagement : 0,05% soit 600 €**
- Soit un coût total du crédit de : **62 149,80 €**

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le contrat de prêt dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

RESSOURCES HUMAINES

N°84-2020 – Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, et 53 ;

Le Maire expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de l'éventail des missions dédié au service technique et l'évolution de charge due, notamment :

- au développement des actions de la commission vie associative, culture, fêtes et cérémonies,
- à la coordination technique nécessaire lors des travaux liés aux nouveaux projets,
- à la maintenance des infrastructures de la collectivité, qu'elles soient existantes – en lien avec le vieillissement des équipements – ou à venir,

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet au service bâtiment afin de renforcer l'équipe de maintenance existante composée de deux agents à temps plein.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la création de l'emploi d'adjoint technique à temps complet au service bâtiment à compter du 23 novembre 2020,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants, au chapitre 012

ADMINISTRATION GENERALE

N°85-2019 – Remboursement des frais de participation au 103^{ème} congrès des maires et des Présidents d'intercommunalités de France

Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les élus locaux peuvent prétendre au remboursement des frais engagés lors de l'exécution d'un mandat spécial pour une mission présentant un intérêt communal.

Vu l'article L.2123-18-1 indiquant que « les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune à des qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ».

Le 103^{ème} congrès des Maires est programmé du 24 au 26 Novembre 2020. Cependant, les règles sanitaires en vigueur, notamment celles portant sur le nombre de participants autorisés, rendent impossible l'organisation du Congrès des Maires de France dans sa configuration habituelle. L'AMF prépare un dispositif alternatif permettant à ses adhérents de s'exprimer, de s'informer et de communiquer entre eux dans un format combinant une journée de réunion à Paris, avec priorité donnée à la présence des Maires, et deux jours de réunions dématérialisées / visioconférences aux dates initialement prévues (24, 25 et 26 novembre),

Aussi, il sera demandé au Conseil Municipal de donner mandat à Madame GAUQUELIN Françoise pour assurer la représentation de la commune à ce congrès, pour la journée programmée en présentiel sur Paris, sous toutes réserves du protocole et du nombre de participants finalement autorisés à être présents au congrès, qui sera précisé d'ici au conseil.

Cette participation aux frais prend la forme d'un remboursement aux intéressés des frais de transports, sur la base des frais réels engagés par les élus, et sur présentation des justificatifs, ainsi que des frais d'inscription au congrès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE DONNER mandat à Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, pour participer au 103^{ème} congrès des maires de France,**
- **D'AUTORISER le remboursement des frais de transports sur la base d'un état de frais réels et sur présentation des justificatifs,**
- **DE DIRE que les frais d'inscription seront pris en charge par la commune.**

SYNDICATS ET INTERCOMMUNALITE

N°86-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 du SMAGGA

Annexe n°3 – Rapport d'activités 2019 du SMAGGA

Rapporteur : Mme le Maire

Madame GAUQUELIN, membre du bureau du SMAGGA, présentera le bilan 2019 de ce syndicat.

Débat : Mme le Maire souligne le travail mené en matière de renaturation des berges, notamment par le criblage de la renouée du japon, le reprofilage des berges et la renaturation. S'agissant des bassins écrêteurs, il s'agit de réaliser des retenues d'eau en amont, afin d'éviter que l'eau aille au-delà d'un certain niveau. Le contrat « PAPI » est un contrat avec l'Etat pour une participation à la lutte contre la vulnérabilité du bassin, et permettra de financer une partie de ces bassins. L'année 2021 sera marquée par la préparation des marchés de travaux. Des actions de sensibilisation sont également menées, notamment auprès des agriculteurs, et en lien avec la CCVG, pour promouvoir l'agriculture biologique sur les périmètres de la nappe et assurer la préservation de la ressource.

Des films de sensibilisation ainsi qu'un suivi des débits sur les stations hydrométriques sont également accessibles en direct sur le site du SMAGGA.

M. CASTELLANO précise également que tous les ans, il est possible pour les élus de visiter un ouvrage ou un aménagement réalisé par le SMAGGA. Mme le Maire indique en effet que ces événements, appelés « entretiens du Garon », sont très appréciés. Le prochain se tiendra début décembre à l'étang neuf à Orléanas.

M. FOURNIER MOTTET souhaite savoir depuis combien d'années le débouché du Garon sur le Rhône est à sec. Mme le Maire indique que cela fait plusieurs années qu'on constate des étiages l'été. Des actions sont menées avec des limitations de pompage. On constate un fonctionnement intermittent du cours d'eau selon le régime pluviométrique, avec une montée en charge rapide en cas de pluies. Des pompages sont réalisés sur l'est lyonnais / Station de Ternay pour maintenir un niveau de consommations, d'où les efforts réalisés pour sensibiliser sur la consommation d'eau. L'irrigation fait l'objet d'un prélèvement différent, sur le Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le rapport d'activités 2019 du SMAGGA

N°87-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 du SMIRIL

Annexe n°4 – Rapport d'activités 2019 du SMIRIL

Rapporteur : M. Benoit Fournier-Mottet

Monsieur Fournier-Mottet, délégué auprès du SMIRIL, présentera le bilan 2019 de ce syndicat.

Débat : M. Fournier Mottet précise les actions directement menées sur Millery :

- Un projet avec les classes de l'école MilFleurs du CP au CM2, thématique de l'année: «Le monde animal lié au fleuve »
- 18 animations prévues, encadrées par les associations Wakibus, Mille Natures, la fédération de pêche et le SMIRIL. Coûts des projets : 3600 €
- Opération d'entretien par pâturages
- Suivi du projet d'aménagement ViaRhôna : finalisation des études environnementales et propositions de revêtements attendues
- Poursuite de la révision pour un Plan de gestion 2021 – 2030
- Présentation aux élus pour validation des enjeux et objectifs en fin d'année 2020
- Présentation des actions aux associations et partenaires naturalistes (janvier 2021)
- Définition du projet CNR de restauration des bords de Rhône sur les communes d'Irigny, Feyzin et Vernaison
- Participation à des réseaux et collectifs, à l'échelle du fleuve Rhône, sur la pédagogie auprès des publics de la gestion des milieux alluviaux

Trois agents permanents interviennent sur le SMIRIL.

M. SOTTET demande ce qu'il en est pour la pépinière Chapelan ? M. Fournier Mottet confirme que le projet de relocalisation de la pépinière n'aboutira pas. Le déménagement interviendra dans l'est lyonnais. Une entreprise de pneus va également être délocalisée. Un projet de renaturation est engagé par un « parrainage » des plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le rapport d'activités 2019 du SMIRIL

N°88-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif du SYSEG

Annexes n°5 – Rapport annuel et rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2019 du SYSEG

Rapporteur : M. Guillaume Lévêque

Monsieur Lévêque, conseiller délégué pour la commune de Millery auprès du SYSEG, présentera le bilan 2019 ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif du SYSEG

Débat : M. LEVEQUE précise qu'il y a un développement d'une politique de mise en séparatif des réseaux. L'enjeu est également de réduire l'envoi des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, et de privilégier le plus possible l'infiltration sur place. Une étude hydraulique a également été engagée pour assurer une programmation du renouvellement des réseaux sur Millery. Mme Laze souhaite savoir si cette étude est une obligation. M. Lévêque précise que cette étude est en effet obligatoire et s'inscrit dans les exigences fixées par l'agence de l'eau. M. Sottet demande s'il est possible de créer facilement des puits. M. Lévêque précise que cela dépend de la capacité du terrain. Différents systèmes d'infiltration sont possibles, comme les noues paysagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le rapport d'activité 2019 ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif du SYSEG

N°89-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 du SIGERLy

Annexe n°6 – Rapport d'activités 2019 du SIGERLy

Rapporteur : M. Michel CASTELLANO

Monsieur CASTELLANO, conseiller délégué pour la commune de Millery auprès du SIGERLy, présentera le bilan 2019 de ce syndicat.

Débat : M. Castellano indique qu'une modification des statuts est intervenue pour réduire le nombre de délégués représentant la métropole (20 désormais) en raison de difficultés à atteindre le quorum lors des assemblées. S'agissant des travaux, l'enfouissement a concerné les rues chaude et centrale en 2019. Le financement est assuré par une fiscalité particulière, et non pas, pour Millery, par un paiement en direct des travaux. M. Sottet demande ce qui explique ce choix ? M. Castellano précise que c'était un choix d'une participation collective aux réaménagements des réseaux, pour ne pas grever directement les finances communales.

Il est également possible de déléguer la gestion de l'éclairage, ce qui n'est pas actuellement utile en raison du coût pris en charge par la société SERPOLLET (ex CAVALLERA) qui a notre marché actuellement.

La commune est adhérente aux groupements d'achats de 2020 à 2023 pour l'électricité et de 2019 à 2022 pour le gaz.

Le nouveau Président est M. Eric PEREZ, élu métropolitain de St Genis Laval. L'ensemble de l'exécutif a été renouvelé, à l'exception de Jean-Philippe Choné, Maire de Communay

Mme Devaux demande ce qui guide le choix des projets d'enfouissement. M. Castellano indique que l'objectif est de les lier aux projets de réaménagement des voiries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2019 du SIGERLy

N°90-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIMIMO

Annexes n°7 – Rapport annuel 2019 sur la qualité du service d'eau potable du SIMIMO

Rapporteur : M. Michel CASTELLANO

Monsieur Castellano, conseiller délégué pour la commune de Millery auprès du SIMIMO, présentera le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIMIMO

Débat : M. Castellano indique que M. BREUZIN est le nouveau Président, avec en Vice-Président M. Pierre FOUILLAND. Il n'y a qu'un seul permanent, en la personne de Pascale BONNIER, la secrétaire. Il n'y a pas de technicien en interne, cette mission est sous traitée. Le prochain renouvellement de concession est prévue en 2022. Sur Millery, les travaux se sont concentrés sur la rue du 8 mai et la rue centrale, en 2019. Pas de travaux programmés en 2021. Le taux de perte réseau est de 17%, ce qui est inférieur au taux national. La nappe rencontre des difficultés pour se régénérer, d'où le partenariat avec la station de Ternay. Il est rappelé que le prix est progressif selon les volumes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIMIMO

N°91-2020 – Approbation du rapport annuel 2019 de la CCVG

Annexe n°8 – Rapport d'activités 2019 de la CCVG

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire, en qualité de Présidente, présentera le bilan 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Débat : En complément du rapport, Mme le Maire précise que sur les transports, une rencontre et un rapport ont été remis au 1^{er} VP, Etienne Blanc, en faveur de la prolongation du tram train. Sur le volet économique, la reconversion du site PARALU a fait l'objet d'une distinction au titre du CIEL /

Immobilier d'entreprise. A noter que Millery est concernée par un projet d'extension de la zone des Ayats, secteur nord / société IMAGES. M. Fournier Mottet indique qu'il sera utile d'intégrer la desserte modes doux. Mme le Maire confirme qu'un réaménagement sera fait sur la voie, en intégrant notamment un rond-point, en raison de la dangerosité du secteur. Une voie vélo sera automatiquement intégrée. Sur la pépinière, Mme Rothéa souligne la belle synergie entre les entreprises présentes.

Sur le tourisme, Mme le Maire indique qu'un grand projet est en réflexion, d'office de tourisme autour des aqueducs.

Sur la voirie, et sur le suivi des interventions, il est rappelé qu'un outil a été développé et mis en place par la CCVG sur le suivi des interventions. Chacun peut compléter le formulaire : <https://www.ccvalléedugaron.com/vivre-et-habiter/la-voirie-communautaire/signaler-un-probleme-de-voirie/>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le rapport d'activités 2019 de la CCVG

Liste des décisions prises par Mme le Maire par délégation de l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de la délibération n°23-2020 du 23 mai 2020

N°	Date de signature	Date télétransmission Préfecture et certification exécutoire	Objet	Motif de la Décision
41	04/09/2020	Non concerné par obligation de télétransmission	Travaux de rénovation de l'accueil de la mairie- Lot n°3 – Revêtements de sols	Il est décidé d'attribuer le marché ayant pour objet les " Travaux de rénovation de l'accueil de la mairie " – "Lot n°3 Revêtement des sols" à l'entreprise PRESSIN CARRELAGE pour un montant de 10 308.00 € HT.
42	30/09/2020	01/10/2020	Avenant 1 - Fourniture et confection de repas pour la restauration scolaire et prestations annexes de traiteur	<p>Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 du marché de fourniture et confection de repas pour la restauration scolaire et prestations annexes de traiteur, attribué à l'entreprise Newrest Restauration Sud Est, ayant pour objet l'allocation d'une indemnité liée aux surcoûts d'exploitation générés par l'application des protocoles covid 19, pour un montant de 5 008,11 € HT, pour la période courant du 1er juin au 3 juillet 2020.</p> <p>Montant de l'avenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de la TVA : 5.5 % - Montant HT : 5 008,11 € - Montant TTC : 5 283,55 € - % d'écart introduit par l'avenant : 1.00 % <p>Nouveau montant du marché (total sur 4 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de la TVA : 5.5 % - Montant HT : 503 272,11 € - Montant TTC : 530 952,07 €

Questions diverses

COVID

Mme le Maire informe que suite aux annonces gouvernementales du jour, tout le territoire du Rhône passe en couvre-feu. Une vigilance renforcée est demandée en faveur du respect des mesures barrières, y compris et surtout dans le cercle familial et amical, là où cela se propage le plus vite.

Il est à prévoir un potentiel durcissement dans les semaines à venir. Nous restons en attente du bilan couvre-feu sous deux semaines. Mme le Maire ajoute qu'elle a pris attache auprès des restaurateurs pour les informer de l'évolution de ces mesures. En conséquence, et pour l'exemple, même si des dérogations sont offertes, l'horaire du prochain conseil municipal est susceptible d'être avancé. Nous restons en attente des directives quant aux mesures sanitaires.

À ce jour, le coût total du covid, pour la commune, est estimé à environ 44 000 €, mais continue d'être affiné, notamment au titre des recettes non perçues.

Travaux de l'accueil de la Mairie

Travaux en cours de finalisation en vue d'une ouverture le 3 novembre.

Golf de Montagny

M. Fournier Mottet souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet, son impact sur les milieux aquatiques, et sur le soutien éventuel de la communauté de communes. Mme le Maire indique que le projet est toujours d'actualité, et serait restreint à un practice. La gestion de l'eau serait organisée sur site et l'alimentation serait faite par le réseau d'irrigation pour préserver la nappe. S'agissant du soutien de la CCVG, celui-ci s'est limité à une participation à l'évaluation environnementale 4 saisons. Ce projet est astreint à l'aboutissement de la révision du PLU, et va dépendre donc aussi de l'avis des services de l'Etat qui sont consultés.

Colis de Noël

En raison des circonstances, il n'y a pas de repas des aînés, mais une distribution de colis.

Des permanences sont programmées en mairie les Mercredi 2 et 9 décembre, de 8H30 à 12h et de 13H30 à 17H30 et le samedi 5 décembre de 9h à 12h. Pour les personnes n'ayant pu se déplacer, une distribution sera organisée comme les années précédentes sous forme de 11 tournées, par les Conseillers. Dans tous cas, il est sollicité le soutien du plus grand nombre d'élus municipaux. Il convient de se faire connaître auprès de Mme Saint Jean en mairie. Un courrier a été adressé auprès de toutes les personnes susceptibles d'être intéressées, avec un coupon réponse exigeant une date limite de réponse au 6 novembre.

Sur le volet intergénérationnel, des dessins des enfants seront glissés dans les colis afin de faire participer les enfants à ces événements.

Cérémonie du 11 Novembre

Mme le Maire indique que cette commémoration est maintenue, en petit comité, avec dépôt de gerbe. Aucun moment convivial ne sera proposé ensuite. Les pompiers et la gendarmerie sont associés.

8 décembre

Mme le Maire précise qu'en raison du couvre-feu programmé, à ce jour, jusqu'au 5 décembre, le maintien de cet événement reste incertain

Vœux

Mme le Maire indique que pour l'instant, les vœux sont programmés le samedi 9 janvier, et restent aussi astreints à l'évolution de la situation sanitaire. Si cela est compliqué, ces vœux seront adressés par visio, pour maintenir un lien avec la population.

Tempête

M. Delafosse demande si des riverains se sont plaints suite aux phénomènes venteux de ses derniers jours. Mme le Maire et M. Castellano indiquent qu'il n'y a pas eu beaucoup de dégâts. Quelques arbres ont cédé sur des propriétés, un suivi et lien entre riverains a été réalisé avec l'appui de la police municipale. Les services espaces verts ont également assuré une tournée de veille. M. Fournier Mottet indique que le secteur de la Tour est assez exposé, avec beaucoup de végétation, ce qui interroge sur les enfouissements de réseaux.

Fin de séance à 22h35

Fait à Millery, le 23 octobre 2020

Le Maire,


Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance



Josiane CHAPUS